UNIVERSITÉ PARIS 1
PANTHÉON SORBONNE

L'Administrateur provisoire,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L.712-1 à L.712-6, L953-2, D.714-77 à D.714-82 ;
Vu le décret n°2014-604 du 6 juin 2014 relatif au budget et au régime financier des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche ;
Vu les statuts de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
Vu le règlement intérieur de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
Vu les statuts du Département des Langues ;
Vu les résultats des élections de renouvellement des membres du conseil du Département des Langues proclamés les 14 juin 2019 et 9 novembre 2020 ;
Vu la nomination des directeurs d'UFR représentant respectivement chacune des trois grandes familles d'enseignement et de recherche de l'université par Monsieur Thomas CLAY, Administrateur provisoire, en date du 13 novembre 2020 ;
Vu l'arrêté n°2020-33-RRA portant nomination de Monsieur Yves GUILLOTIN en qualité d'administrateur provisoire ;

Considérant la nomination de Messieurs Philippe BUTTGEN, directeur de l'UFR 10, Julien FRETEL, directeur de l'UFR 11, et Bruno NAZARET, directeur de l'UFR 27, en qualité de représentant de chacune des trois grandes familles d'enseignement et de recherche de l'université.

Arrêté n°2021-04 du 6 janvier 2021 portant composition du conseil du Département des Langues

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le conseil du Département des Langues de l'Université Paris 1 se compose comme suit :

Les représentants élus au titre du collège des Enseignants sont :

- BENZRIHEM Robin (Dialogue et défense des Langues)
- BONZOM Mathieu (Dialogue et défense des Langues)
- CASTANER David (Dialogue et défense des Langues)

- CRAS Pierre (Dialogue et défense des Langues)
- FAURE RIBREAU Marion (Dialogue et défense des Langues)
- GALDON Christian (Dialogue et défense des Langues)
- NARVAEZ Auréliane (Dialogue et défense des Langues)
- OBERLE Cécile (Dialogue et défense des Langues)
- PARILLO Manuela (Dialogue et défense des Langues)
- RAJAPAKSE Nadeera (Dialogue et défense des Langues)
- RICO Laurence (Dialogue et défense des Langues)
- ROUSSILLON Anna (Dialogue et défense des Langues)

Les représentants élus au titre du collège des BIATSS sont :

- MALLEK Jean-Rémy (Débat des Langues)
- MOKHBI Nadia (Débat des Langues)

Les représentants élus au titre du collège des usagers sont :

- GALLUCCI-BONNOT Valécien (UNEF le syndicat étudiant)
- HOCQUARD Salomé (UNEF le syndicat étudiant)
- MARRO Axel (UNEF le syndicat étudiant)
- MOKHTAR Samya (UNEF le syndicat étudiant)
- SOLER Benoit (UNEF le syndicat étudiant)

Les directeurs d'UFR représentant respectivement chacune des trois grandes familles d'enseignement et de recherche de l'université sont :

- BUTTGEN Philippe, directeur de l'UFR 10 - Philosophie
- FRETEL Julien, directeur de l'UFR 11 - Science politique
- NAZARET Bruno, directeur de l'UFR 27 - Mathématiques et informatique

La représentante des Relations internationales est :

- SORIOT Annie, Directrice des Relations internationales

ARTICLE 2 :

La Directrice générale des services est chargée de l'affichage et de la diffusion du présent arrêté.

Fait à Paris, le 6 janvier 2021
L'Administrateur provisoire de l'Université

Yves GUILLOTIN

UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHÉON-SORBONNE
L'administrateur Provisoire